

Jamal Rhmani: L'adoption du projet de loi sur la grève est de nature à rationaliser la pratique de ce droit

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-04-2010 22:11:18

L'adoption du projet de loi réglementant la grève est de nature à rationaliser la pratique de ce droit, et garantir les intérêts des parties concernées et de la société, a affirmé, mardi à Rabat, le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, M. Jamal Rhmani.

Le ministre, qui répondait à ce sujet à une question orale du Groupe du Rassemblement constitutionnel unifié à la Chambre des conseillers, a indiqué que cette loi ne vise pas à poser des restrictions sur l'exercice de ce droit constitutionnel, mais elle a pour objectif de le "protéger" et en définir les conditions de la mise en œuvre, à travers notamment l'élimination des obstacles entravant son exercice et la garantie de la liberté de travail lors de la grève.

Ce projet de loi porte notamment sur le champ d'application de la grève, les parties habilitées à appeler à la grève, le délai de la grève, et les mouvements de grève dans le secteur public, outre la définition des secteurs fondamentaux où l'exercice de ce droit est interdit, compte tenu de leur caractère vital et de leur obligation de dispenser le minimum de services aux citoyens.

Les droits de l'Homme et les conventions internationales en matière d'emploi ont été pris en compte au cours de l'élaboration de ce projet, a fait savoir le ministre, précisant que ce projet a été remis aux partenaires socio-économiques pour donner leurs avis et exprimer leurs positions à ce sujet.

MAPF